

Question écrite à M. Carlo DI ANTONIO,
Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire,
des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings
relative à la récente pollution du BOCQ à Achet

29 septembre 2017

Monsieur le Ministre,

Le 2 septembre, une pollution du Bocq a été constatée à Achet, un village de l'entité de Hamois. Une centaine de poissons morts, ainsi qu'insectes et crustacés ont été retrouvés sur une petite portion de la rivière.

Le Département Nature et Forêt et le Département de la Police et des Contrôles se sont rendus sur place. Il apparaît que les substances polluantes ont transité par un égout aboutissant au Bocq. Le DPC n'aurait pas effectué les prélèvements dès lors que le nombre de substances à analyser s'avérait trop important. Pourtant, une telle analyse portant à tout le moins sur les substances fréquemment utilisées aurait peut-être permis d'identifier plus précisément les causes de la pollution.

Le Collège communal de Hamois a décidé d'envoyer un courrier de sensibilisation aux habitants du village. Cette démarche est évidemment utile mais elle ne suffira évidemment pas à prévenir des pollutions ultérieures. Le bourgmestre de l'entité s'est exprimé dans la presse pour regretter que l'entité ne soit pas dotée d'une station d'épuration.

Monsieur le Ministre,

De quelles informations disposez-vous quant à la pollution intervenue à Achet le 2 septembre ? Pour quelles raisons le DPC n'a-t-il pas effectué de prélèvements ?

Avez-vous entrepris une concertation avec les autorités communales ? Au-delà du courrier de sensibilisation prévu par le collège communal, quelles pistes sont envisagées afin d'empêcher de telles pollutions à l'avenir ?

Quelles sont par ailleurs les perspectives concernant la construction d'une station d'épuration sur le territoire de la commune ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Stéphane Hazée.